

Commune de ROQUEFORT-LES-PINS

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Attribution d'un emplacement sur le domaine public pour l'installation d'un camion pizza

La commune de ROQUEFORT-LES-PINS lance un appel à manifestation d'intérêt en vue de l'attribution d'un emplacement sur le domaine public pour l'installation d'une activité de commerce ambulant et plus particulièrement d'un camion pizza.

Organisateur :

Mairie de Roquefort-les-Pins
1 place Antoine Merle
06330 ROQUEFORT-LES-PINS
Téléphone : 04.92.60.35.00
Mail : marches.publics@ville-roquefort-les-pins.fr
Site internet : ville-roquefort-les-pins.fr

Objet de l'appel à manifestation d'intérêt

La Commune a décidé de mettre à disposition de façon temporaire un emplacement situé sur le domaine public, en vue d'une exploitation économique dédiée au commerce ambulant de denrée alimentaire sans ancrage au sol.

Cet emplacement est situé :

- Place du Capitaine Civatte quartier du Colombier à Roquefort-les-Pins

Le présent appel à manifestation d'intérêt vaut procédure de sélection préalable pour désigner le titulaire de cette occupation temporaire.

Caractéristiques de l'emplacement

L'emplacement correspond à une surface de 2 places de stationnement environ. Il est ainsi possible d'installer un camion (qui roule) ainsi que quelques tables et chaises.

Il y a un branchement électrique provisoire à disposition. Un compteur définitif a été demandé à ENEDIS pour une installation dans les prochaines semaines.

VEOLIA a également été sollicité pour fournir l'eau.

L'emplacement est autorisé tous les soirs de la semaine, pour une exploitation de 18h00 à minuit.

Conditions de candidature

Les candidats doivent remettre leur offre contenant les éléments suivants :

- Copie de la pièce d'identité du demandeur
- Copie de la carte de commerçant non sédentaire (si l'activité ambulante est exercée en dehors de la commune de domiciliation)
- Extrait KBIS du registre de commerce ou extrait d'immatriculation au répertoire des métiers en cours de validité
- Attestation d'assurance

Tout dossier incomplet ne sera pas retenu. Il pourra être demandé au candidat de compléter son dossier sous 2 jours.

Délais :

Tout dossier doit parvenir par mail à l'adresse suivante : marches.publics@ville-roquefort-les-pins.fr

Avant le 30 juillet 2026 à 17 h.

Sélection des candidats

Les candidats seront sélectionnés au regard des critères suivants :

- Esthétique de l'installation
- Modèle économique dont la redevance à la commune et les prix proposés aux clients
- Autonomie de l'installation (type de véhicule, mobiliers, électricité...)
- Fréquence de présence

Le candidat retenu se verra notifier un arrêté municipal autorisant l'occupation temporaire du domaine public.